

SYnergies

pour un développement durable

n° 13 - Juillet 2014 | Semestriel

Le journal d'information du SYDED du Lot

sommaire

■ À la une

Élections municipales :
les changements s'opèrent aussi au sein du SYDED

■ En bref...

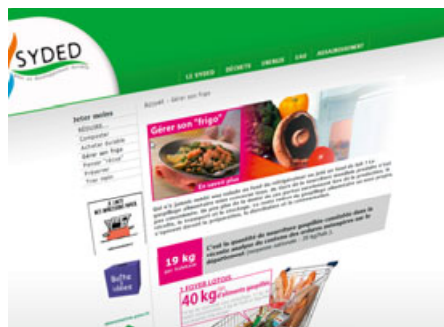
L'actualité du SYDED en quelques brèves...

■ Zoom...

Entretien, bricolage, jardinage...
Des déchets spécifiques à apporter à la déchetterie

flash info

www.syded-lot.fr
Nouvelle rubrique
"Jeter moins"



Une nouvelle rubrique "Jeter moins" est désormais disponible sur le site internet.

Composter, acheter durable, gérer son "frigo", penser "récup"... De nombreuses astuces y sont présentées pour faire maigrir les poubelles...

De plus, 2014 est l'année européenne de la **lutte contre le gaspillage alimentaire** : une raison supplémentaire pour consulter la page dédiée à la gestion des denrées alimentaires.

**RÉDUISONS
NOS DÉCHETS
LE LOT GAGNANT!**

édito

Une organisation départementale solidaire qui porte ses fruits

Grâce à la confiance accordée récemment par les membres du Comité syndical du SYDED, je retrouve la fonction de Président que j'ai assurée pendant les 12 premières années d'existence de cette structure. Je succède à Bernard CHOULET, qui n'a pas souhaité se représenter. Ayant poursuivi mon engagement en tant que Vice-président durant le dernier mandat, je tiens, en premier lieu, à saluer son implication et la qualité du travail qu'il a accompli.

Malgré le contexte économique global particulièrement tendu de cette période, qui a entraîné inévitablement des conséquences défavorables pour le SYDED (baisse des prix de reprise des matériaux, hausse des coûts des énergies et des transports...), les services qu'il propose aux collectivités, dans le domaine environnemental, ont pu être confortés et même élargis. Après le traitement des déchets, activité historique et toujours prépondérante, et le bois-énergie démarré en 2005, le SYDED est aujourd'hui présent dans le domaine de la production d'eau potable, de l'assainissement et des eaux naturelles.

Ce développement démontre la pertinence d'une organisation à l'échelle départementale pour un territoire à prédominance rurale. Elle permet, à la fois, de mutualiser des moyens et des savoir-faire dans une recherche de maîtrise des coûts, et d'apporter des réponses adaptées au contexte local. Son originalité réside dans son principe fondateur qui fait jouer la solidarité territoriale, reflétée concrètement par des règles tarifaires et des services uniformes pour tous et partout. Aujourd'hui, par son organisation, mais aussi ses résultats, le SYDED est souvent considéré comme une référence au plan national.

Fier de cet outil dont j'ai accompagné la création, je souhaite m'engager à nouveau, au côté des élus et du personnel, pour son devenir dans les prochaines années.



Gérard MIQUEL prend le relais
de Bernard CHOULET

Gérard MIQUEL
Président du SYDED

déchets | eau | énergie

Élections municipales : les changements s'opèrent aussi au sein du SYDED

Le SYDED est un groupement de collectivités locales, administré par des élus. Ce sont eux qui votent les tarifs, les budgets et les choix stratégiques, et décident des projets à mener dans les diverses compétences (traitement des déchets, bois-énergie, eau potable, assainissement, eaux naturelles).

Ces élus sont, à la base, issus des conseils municipaux. C'est pourquoi les élections municipales entraînent la désignation de nouveaux représentants au sein du SYDED. À leur tour, ils sont amenés à élire parmi eux un Président, ainsi que des Vice-présidents. Voici les résultats des élections qui ont eu lieu lors du Comité syndical du 12 juin dernier.



Gérard MIQUEL, nouveau Président du SYDED, entouré des neuf Vice-présidents :

Laurent NOTZON, Communication ; José TILLOU, Bois-énergie ; Stéphane MAGOT, Finances ; Bénédicte LANES, Prévention déchets ; Vincent LABARTHE, Déchets recyclables ; Claire DELANDE, Déchets non recyclables ; Guillaume BALDY, Achats publics ; Daniel COUPY, Assainissement ; Serge BLADINIÈRES, Eau potable.

Quelques questions fréquentes sur le fonctionnement du SYDED

En résumé, à quoi sert le SYDED ?

Il s'agit d'un **outil mutualisé**, d'envergure **départementale**, conçu et piloté par des élus, pour apporter aux collectivités qui le souhaitent un appui dans la gestion de leurs **compétences environnementales** (déchets, eau potable, assainissement...). En effet, les communes ou groupements de communes peuvent exercer eux-mêmes ces services publics ou les transférer à une structure plus importante, dotée des moyens nécessaires pour le faire, comme c'est le cas du SYDED par exemple. Cette solution mutualisée est d'autant plus adaptée aux collectivités de petite taille, très nombreuses dans le département.

Quel est le rapport entre le SYDED et ses collectivités membres ?

Les collectivités sont, au travers de leurs délégués, les **"décideurs"** de la politique générale du SYDED.

En même temps, elles sont aussi les **"bénéficiaires"** des services rendus sous différentes formes par les agents du SYDED (prestation de service, service technique, expertise). Ces services sont proposés "à la carte" pour s'adapter au mieux à leurs besoins.

Ce rapport est-il plus particulier avec le Conseil général ?

Le Conseil général est à la fois **une collectivité adhérente et un partenaire**. En découle une action complémentaire et cohérente dans bien des domaines d'intérêt départemental comme, par exemple, la prévention et la réduction des déchets.

Par ailleurs, le Conseil général soutient financièrement le SYDED pour de nombreux projets (développement du bois-énergie...).

Quelle est la forme juridique du SYDED ?

Tout en étant un **organisme public**, administré par des élus, le SYDED a le statut d'**EPIC** (Établissement Public Industriel et Commercial). De ce fait, ses méthodes de gestion se rapprochent de celles des entreprises : gestion du personnel selon le régime de droit privé, fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité, comptabilité proche de celle des entreprises privées.

Peut-il faire des bénéfices ?

Le SYDED n'a pas d'actionnaires et il ne capitalise pas. Selon les choix des élus, **les excédents sont réinjectés dans le fonctionnement courant ou affectés à de nouveaux investissements**, ce qui limite les emprunts et contribue à la maîtrise de l'évolution des tarifs.

Eaux naturelles

Tout savoir pour des loisirs aquatiques en toute sécurité



Tous les sites de baignades sur
www.tourisme-lot.com
...et depuis votre mobile :
www.tourisme-lot.mobi



Le département du Lot possède un important patrimoine de rivières et plans d'eau. La baignade se pratique le plus souvent sur les **23 sites officiels** répertoriés, dont 12 aménagés et surveillés. Lorsqu'elle est associée à d'autres activités aquatiques, comme le canoë ou encore la navigation fluviale, la baignade se fait aussi de façon spontanée et diffuse.

Aujourd'hui, on constate que les efforts déployés ces vingt dernières années en matière d'assainissement des eaux usées ont permis de reconquérir une **bonne qualité des eaux**. Elle reste néanmoins vulnérable aux événements pluvieux ou aux pollutions accidentelles. Si ces épisodes de dégradations temporaires sont inévitables, ils peuvent cependant être anticipés.

En effet, chaque jour, des observateurs de terrain bénévoles font des relevés techniques (température, transparence de l'eau, couleur, prélèvements et analyse...) qui sont ensuite croisés avec une banque de données (pluviométries, débits, prévisions météo, fonctionnement des ouvrages d'assainissement) afin de **prévoir la qualité de l'eau pour la journée**. Ainsi, les communiqués Infeau loisirs sont établis puis diffusés tous les matins par mail à plus de 500 destinataires (professionnels du tourisme, communes riveraines, etc.) et relayés par Radio Totem et la Dépêche du Midi. De **mi-juin à mi-septembre**, depuis infeauloisirs.fr et sur les panneaux des sites de baignade officiels, le public peut aussi accéder à cette information de prévision de la qualité de l'eau des rivières Célé, Lot, Dordogne et Cère.



Des fermetures préventives

Ce dispositif alerte les gestionnaires de baignade lorsqu'un risque potentiel est identifié. Aussi, il se peut qu'une baignade officielle soit interdite à titre préventif, quelques jours dans la saison. Mais pas d'inquiétude, au contraire, cela prouve que la qualité est suivie et les dégradations anticipées.

Bois-énergie

Bientôt, un nouveau réseau de chaleur d'envergure à Lacapelle-Marival

Actuellement en construction, cet équipement desservira ses 120 futurs abonnés dès le début de la prochaine saison de chauffe, vers mi-octobre. Comme celui de Cahors, ce réseau est à classer dans la catégorie des "grands", avec des chaudières bois dont les puissances avoisinent les 1 500 kW.

De même que pour les 11 autres réseaux construits par le SYDED, la chaleur sera produite en utilisant un **combustible renouvelable**, produit localement : **le bois**.

Il provient principalement des résidus de l'industrie locale du bois (chutes de scieries...) et de plaquettes forestières produites lors de l'élagage des routes du département par les services du Conseil général (forêts du Ségala pour le réseau de Lacapelle-Marival).

L'étude de faisabilité de ce projet a montré que l'utilisation du bois pour le fonctionnement de ce



réseau permettra, sur une année, de se **substituer à environ 420 tonnes de fioul**, mais aussi d'**éviter l'émission de 900 tonnes de CO₂**.

Comme sur les autres réseaux de chaleur, un **système performant de filtration des fumées** sera installé et des analyses réglementaires seront effectuées régulièrement.

Nouveau

Le bâtiment de cette chaufferie collective est situé **lieu-dit Bel Air**, dans une zone propice aux divers loisirs et activités de détente (pique-nique, pêche, moto-cross...). C'est pourquoi, un aménagement paysager a été prévu avec, entre autres, l'intégration de supports explicatifs, ainsi que des sanitaires à destination du public.

Eau potable

Une animation pédagogique sur l'eau pour la rentrée

Fort du succès des activités pédagogiques en milieu scolaire autour de la gestion et la valorisation des déchets, "*Jetons moins, jetons mieux*", il semblait couler de source pour le SYDED de proposer une nouvelle animation sur la thématique de l'eau.

Destiné aux élèves du cycle 3, ce projet est mené **en partenariat avec les services départementaux de l'Éducation nationale** ; plus particulièrement en collaboration avec le conseiller pédagogique



Sciences et Technologie et quelques enseignants volontaires. Une expérimentation a pu avoir lieu dans leurs classes, avec l'appui du Centre pilote départemental *Main à la pâte* : cette activité s'intègre au programme scolaire, tout particulièrement au domaine de l'éducation au développement durable.

La thématique principale s'appuie sur **le cycle domestique de l'eau**. Elle comporte l'étude des principes généraux, mais aussi des particularités locales d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées. Au travers de schémas explicatifs, mais aussi d'expériences concrètes et de jeux, les enfants découvrent les interactions entre

l'usage domestique de l'eau et le milieu naturel. Captage, traitement, stockage, distribution, assainissement... Entre la production d'eau potable et la gestion des eaux usées, l'usager est placé au centre, avec ses **choix de consommation et leur impact sur l'environnement**. Pourquoi et comment économiser l'eau potable utilisée au quotidien ? Pourquoi et comment limiter l'impact sur le milieu naturel ?

Pas de frais pour les écoles

Comme toujours, l'intervention du SYDED dans les écoles est gratuite. Les enseignants pourront s'inscrire dès la rentrée des classes.

Assainissement

Épandage : un retour au sol contrôlé des boues d'épuration domestique

Les installations de traitement des eaux usées domestiques génèrent des sous-produits tels que les matières de vidange ou les boues. Elles renferment un réel intérêt agronomique pour les sols. Près de 80 % des boues des stations d'épuration sont valorisées en agriculture, mais ces pratiques, qui s'inscrivent dans le développement durable, suscitent parfois craintes et interrogations.



Un sol sans matière organique meurt.

Les boues sont essentiellement composées d'eau et de matières organiques. Elles sont riches en azote, phosphore, calcium et en oligoéléments. Au niveau mondial, le phosphore, matière première non renouvelable, sera épuisé dans 80 ans.

Dans le Lot, 1 196 tonnes de boues (exprimées en matière sèche) ont été valorisées en 2013. Environ un tiers de ces boues prend la voie de l'épandage, le reste est principalement traité en compostage.

L'épandage des boues est réalisé dans un cadre rigoureux, **soumis à une réglementation stricte**. Les boues sont analysées, ainsi que les parcelles agricoles aptes à les recevoir. On détermine ainsi quels apports sont nécessaires par rapport à la composition du sol et de la culture qui y sera consacrée.

La gestion des boues d'épuration requiert une certaine technicité pour les collectivités gestionnaires de stations d'épuration. C'est pourquoi, depuis 2011, le SYDED poursuit le travail engagé par le Conseil général du Lot depuis plus de 20 ans avec la Chambre d'Agriculture, pour la réalisation et l'actualisation des plans d'épandage, leur mise en œuvre et suivi, en s'adaptant à l'évolution des exigences réglementaires. L'efficacité du système résulte avant tout d'une **collaboration étroite et volontaire entre les principaux acteurs** : la Chambre d'Agriculture du Lot, les exploitants agricoles, ainsi que les

collectivités qui se sont donc regroupées au sein du SYDED afin que celui-ci mette en œuvre la totalité de leurs épandages.

Ce partenariat, bien **adapté au contexte rural lotois**, permet à chacun d'y trouver son compte. Les communes peuvent valoriser localement les boues de leurs stations d'épuration et les agriculteurs conventionnés bénéficient d'un apport qui contribue à la fertilisation de leurs parcelles cultivables dans le strict respect de la réglementation sanitaire et environnementale. De plus tout épandage s'accompagne d'un conseil en fertilisation établi par les services spécialisés de la Chambre d'Agriculture.

Un engrais naturel à moindres frais

La valeur équivalent-engrais des boues est en moyenne de l'ordre de 130 €/ha. L'épandage est une alternative qui ne coûte rien à l'agriculteur.

En compostant les déchets d'origine végétale, on peut **réduire** jusqu'à **50 kg** par an et par personne ses ordures ménagères.

Le SYDED vous propose son Kit "compostage"

Si vous n'avez jamais bénéficié de cette offre, **remplissez ce bon de commande...**

(Voir conditions au dos)



Déchets

Déchetteries : la sécurité des usagers renforcée



Les usagers de la nouvelle déchetterie de Cahors ont pu constater que tous **les quais ont été équipés de garde-corps**. Ces barrières amovibles ne peuvent être ouvertes que par les gardiens qu'il faut solliciter en cas de besoin (exemple : lors du vidage d'une remorque de végétaux). Des dispositifs de ce type seront **progressivement installés sur l'ensemble des déchetteries**.

Si les aménagements peuvent parfois sembler contraignants, leur unique objectif est d'assurer la sécurité des usagers en limitant le risque de chute dans une benne. Un tel changement, s'il permet d'éviter un accident grave, mérite bien un petit effort d'adaptation.

Bilan 2013 : le recyclage au service de la réduction des déchets

Un taux de recyclage stable et moins d'ordures résiduelles...

La quantité recyclée par habitant dans le Lot demeure stable et toujours bien supérieure au résultat national, mais sa composition évolue. Alors qu'on retrouve moins de papier, peut-être le reflet d'une utilisation plus fréquente du "stop-pub", la part des emballages en carton et en plastique augmente, sans doute grâce à la simplification des consignes de tri. Ce changement participe aussi à la réduction des ordures ménagères résiduelles (bacs marrons/ gris) qui diminuent ainsi de 3 kg par habitant.

103 kg par Lotois de matières recyclées
France : 65 kg/hab.

... grâce au tri des plastiques

Les nouvelles consignes qui étendent le tri à tous les emballages plastiques, confirment leur effet positif : en comparant les chiffres de 2011 – l'année avant l'expérimentation – avec ceux de 2013, on constate une **augmentation de presque 35 % des plastiques recyclés** ! Cette simplification du tri pour les usagers a également entraîné l'augmentation des quantités des plastiques déjà présents auparavant (bouteilles, flacons et films).

Concrètement, depuis le début de l'expérimentation, sur l'ensemble du territoire concerné (80 % de la population), **590 tonnes de déchets recyclables supplémentaires** (barquettes, pots...) jetés jusqu'ici dans les ordures ménagères résiduelles ou dans les refus ont été valorisées.

Perspective

Ce bénéfice sera sans doute amplifié cette année, suite à la généralisation du tri simplifié à tout le territoire depuis février dernier.



Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes de Eco-Emballages

Bon de commande "kit compostage individuel" du SYDED

Achat direct possible, sans bon de commande, au siège du SYDED, à Catus (Tél. 05 65 21 54 30). **Appelez pour vérifier l'état des stocks et les horaires d'ouverture.**

Conditions d'acquisition : un seul kit par foyer, résider dans le Lot ou sur les communes aveyronnaises suivantes : Asprières, Capdenac-Gare, Causse-et-Diège, Salvagnac-Cajarc et Sonnac.

Mode de paiement : uniquement par chèque

Le kit compostage individuel est composé d'un **composteur de 320 l** (à monter soi-même), d'un **seau de 10 l** et d'un **guide du compostage domestique**, le tout accompagné de deux poubelles de 50 l pour le tri des emballages recyclables.

NOM, Prénom : Commune :

Livraison : ☐ déchetterie de mon canton, ☐ autre déchetterie du Lot :

Délai de livraison : environ 4 semaines (votre chèque ne sera encaissé qu'à partir du jour de livraison)

Pour être informé(e) de la livraison, indiquez impérativement votre **numéro de téléphone** :

☒ Envoyer un **chèque de 20 € à l'ordre du Trésor public** accompagné de ce coupon, sous enveloppe timbrée, au **SYDED du Lot, les Matalines 46150 CATUS**.

A , le ... / ... / Signature :



Photo non contractuelle

ZOOM...

Entretien, bricolage, jardinage... Des déchets spécifiques à apporter à la déchetterie

Quels sont les risques ?

Certaines substances utilisées dans diverses activités domestiques peuvent provoquer des pollutions, des incendies, des brûlures, etc.

Jetées au mauvais endroit (égout, toilettes, jardin, poubelles...), elles peuvent être **nuisibles à l'environnement** (eaux naturelles, sols...) et parfois même pour votre plomberie...

De plus, les stations d'épuration ne sont pas équipées pour traiter des déchets spécifiques.

Pour écarter ces risques, vous êtes l'acteur déterminant.

Comment agir ?

Les **déchets spécifiques** ne vont ni dans la nature, ni dans les poubelles, ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés à la **déchetterie**, dans leur emballage d'origine ou dans un récipient fermé avec une inscription permettant d'identifier le produit (étiquette, marqueur...). Cette démarche permet d'**éviter la dispersion de déchets potentiellement dangereux** pour la santé et l'environnement et de permettre leur traitement dans une filière agréée.

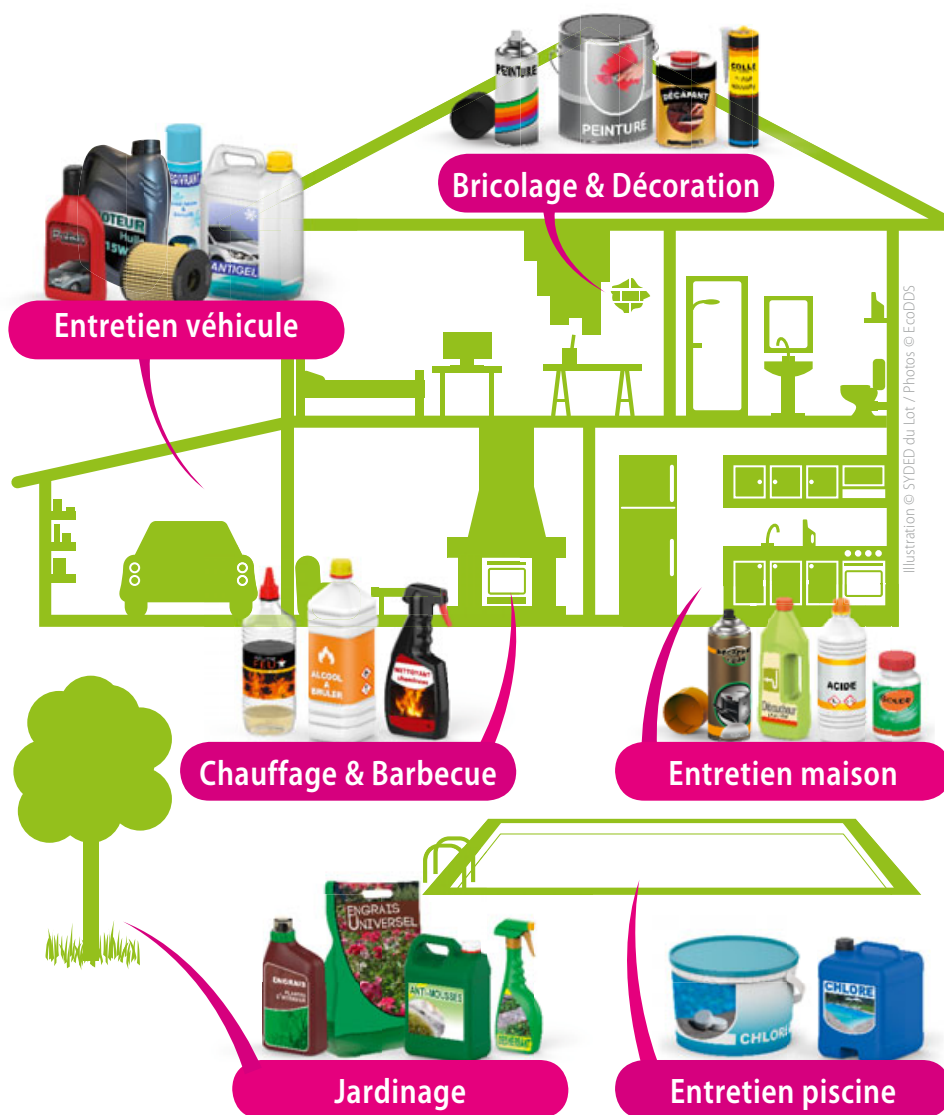
Alternatives

Lors de l'achat, des choix plus respectueux de l'environnement sont possibles. Des **écolabels** indiquent les produits conçus pour limiter l'impact environnemental. Mais attention, cela ne veut pas dire pour autant qu'ils sont sans risque pour la santé ou l'écosystème.

Souvent, des produits courants peuvent se montrer des **substituts efficaces et non polluants** : vinaigre blanc, citron, bicarbonate de sodium...

Retrouvez des astuces sur www.syded-lot.fr

Repérer les déchets spécifiques :



Déchets spécifiques, ayez le bon réflexe !



Déchetterie

